

DEPARTEMENT DU
FINISTERE

ARRONDISSEMENT
DE BREST

COMMUNE DE
PLOUGONVELIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

164/2021

**OBJET : PERMISSION DE VOIRIE RUE DE POUL AR
GOAZY**

Le Maire de la commune de Plougonvelin,

VU l'ordonnance N°59.115 du 07/01/1959 relative à la voirie des collectivités locales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1 et suivants,

VU le Code de la Sécurité Intérieure et notamment l'article L.511-1,

VU le Code de la Voirie routière et notamment l'annexe à l'article R.112-3,

VU le Code de la Route et notamment les articles L.411-1, R.417-10 et R.417-11,

Considérant la demande de Monsieur Karim RIGALMA, il importe de réglementer l'occupation de la voie communale, dans un but de sécurité publique.

- A R R E T E -

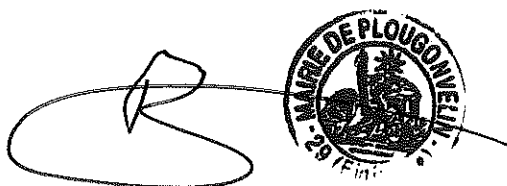
ARTICLE 1^{er} : Monsieur Karim RIGALMA est autorisé à faire stationner le camion de déménagement, au niveau du 25 rue de Poul Ar Goazy, le 26 août 2021.

ARTICLE 2 : le pétitionnaire prendra toutes les mesures nécessaires pour la sécurité des automobilistes et des piétons pendant la durée d'occupation du domaine public.

ARTICLE 3 : le Directeur des Services Techniques, La brigade de Gendarmerie, La Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à PLOUGONVELIN, le 13 08 2021

Le Maire,
Bernard GOUEREC



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'B. Gouerec', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRE DE PLOUGONVELIN' around the top edge and '29 FINIST' around the bottom edge. In the center of the stamp is a small emblem or coat of arms.